

Avant-propos

L'objectif de cette nouvelle version du Vademecum est d'informer **tous les acteurs de la formation en alternance** (opérateurs de formation, apprenants et parents d'apprenants, entreprises formatrices, secteurs professionnels, secrétariats sociaux, etc....) sur les dispositions et particularités de ce dispositif d'apprentissage en Belgique francophone.

Pour cette nouvelle mouture, le Conseil d'administration a décidé de ne plus demander la publication du Vademecum au Moniteur belge et les dernières versions des fiches seront publiées sur le site de l'OFFA : www.formationalternance.be.

Le Vademecum a pour vocation de vulgariser la réglementation et de rassembler les dispositions reprises dans les différents textes à un seul document mais, **dans tous les cas, les prescrits des textes légaux auront la primauté sur les fiches du Vademecum.**

La direction de l'OFFA remercie celles et ceux qui ont collaboré à la conception et la rédaction de ce Vademecum : le personnel de l'OFFA, les opérateurs de formation, les interlocuteurs sociaux, les secrétariats sociaux, les secteurs professionnels et les membres du Conseil d'Administration de l'OFFA.

Ce travail collectif a permis de construire une référence commune et contribue à une interprétation univoque des réglementations applicables.

Il s'agit d'un document évolutif dont il appartient aux services de l'OFFA d'adapter son contenu au fil des changements sociojuridiques, socioéconomiques et administratifs.

Dans la perspective de compléter et d'améliorer ce document, l'OFFA vous invite à lui faire part de vos propositions de modifications ou d'adaptations que vous jugeriez nécessaires d'y apporter via un courriel à l'adresse : info@offa-oip.be.

Je vous souhaite une belle lecture.

Alain GOREUX
Directeur général

PS : Afin de garantir la lisibilité des textes, il a été décidé de considérer les mots masculins comme étant de genre neutre. Il va de soi que ces mots désignent aussi bien les femmes que les hommes.